Division de l'agriculture

# Rapports sur les opérations de trituration

**Ce document est CONFIDENTIEL une fois rempli.**

*If you would prefer an English version of this questionnaire, please check* ❑

**Au besoin,** veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom légal *(s'il y a lieu)*

C0001

Nom opérationnel *(s'il y a lieu)*

C0002

Adresse *(numéro et rue)*

C0004

Ville

C0005

Province / territoire

C0006

Code postal

C0007

Pays

C0053

Pour information seulement

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.**
**EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

### But de l'enquête

Il s'agit d'une enquête par recensement des usines qui broient des graines oléagineuses pour en extraire l'huile et pour en faire des tourteaux. Les données font partie des statistiques sur le bilan des principales céréales et permettent de calculer la consommation apparente nationale des produits céréaliers. Elles servent aussi à vérifier la production céréalière et les stocks à la ferme. Cette information est utilisée par les gouvernements provinciaux, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et par des industries connexes. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

### Confidentialité
**Vos réponses sont confidentielles.**

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

### Votre participation est importante

Votre participation est essentielle pour garantir que les renseignements recueillis au moyen de la présente enquête sont exacts et complets.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, une entente en vertu de l'**article 12** a été conclue avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

### Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

**Veuillez** poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe à Statistique Canada **avant le 10e jour du mois.**
Vous pouvez aussi nous **envoyer les deux pages par télécopieur au 1-888-883-7999.**
Vous avez perdu votre enveloppe de retour ou avez besoin d'aide? Appelez-nous au **1-800-665-3393.**

5-5100-283.2 : 2012-11-15 SQC/AGR-450-60114

**INSTRUCTIONS :**

1. Veuillez déclarer les tonnes métriques de graines broyées qui ont été nettoyées.
2. Conservez un exemplaire du présent rapport et envoyez l'autre à Statistique Canada **avant le 10e jour du mois suivant**.
3. Veuillez **retourner les deux pages** de ce rapport sur les opérations de broyage chaque mois par la poste ou télécopieur, à Statistique Canada au **1-888-883-7999**.

| **Graines oléagineuses** | **Canola** (tonnes métriques) | **Soya** (tonnes métriques) | **Lin** (tonnes métriques) | C0599 **Autre —** *Précisez* |
|---|---|---|---|---|
| **Matière première** | | | | |
| Quantité broyée | C0515_1 , | C0528_1 , | C0514_1 , | C0599_1 , |
| Stocks à la fin du mois | C0515_2 , | C0528_2 , | C0514_2 , | C0599_2 , |
| **Huile** | | | | |
| Quantité produite | C0515_3 , | C0528_3 , | C0514_3 , | C0599_3 , |
| Stocks à la fin du mois | C0515_4 , | C0528_4 , | C0514_4 , | C0599_4 , |
| **Tourteaux** | | | | |
| Quantité produite | C0515_5 , | C0528_5 , | C0514_5 , | C0599_5 , |
| Stocks à la fin du mois | C0515_6 , | C0528_6 , | C0514_6 , | C0599_6 , |

Veuillez déclarer les quantités de **canola** reçues directement des producteurs **canadiens**. **EXCLURE** les importations et les grains reçus des silos autorisés. **INCLURE** les quantités reçues de tous les points de collecte.

| **Producteurs canadiens** | **Campagne agricole jusqu'à maintenant :** (du mois d'août jusqu'à maintenant) | **Mois de :** C5000 |
|---|---|---|
| Manitoba | C1515_7 , | C1515_8 , |
| Saskatchewan | C2515_7 , | C2515_8 , |
| Alberta | C3515_7 , | C3515_8 , |
| Colombie-Britannique | C4515_7 , | C4515_8 , |
| **Total** | C5515_7 , | C5515_8 , |

| **Graines oléagineuses importées ce mois-ci pour le broyage** | **Canola** | **Soya** | **Lin** | C1599 **Autre —** *Précisez* |
|---|---|---|---|---|
| | C0515_7 , | C0528_7 , | C0514_7 , | C2599 , |

Pour information seulement

**Personne à contacter :**

**Nom :** C0028

**Prénom :** C0008

**Numéro de téléphone :** C0017 - -

**Courriel :** C0018

**Commentaires :**

C9920

C9913

C9914